



Ste Emérence

COMPTE RENDU DU CM DU 17 décembre 2021

VILLEXAVIER, le 4 mars 2022

Secrétaire : Stéphane TARTRE

Absents : Géraldine BRUNEAU, Jean Pierre BIROT (procuration S.TARTRE)

1. COMPTE RENDU DU CM DU 15 SEPTEMBRE 2021

1.1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 SEPTEMBRE

Conformément à l'engagement pris, le sommaire des comptes rendus et le relevé des décisions avec la signature des conseillers a été affiché dans tous les lieux de la commune, ainsi que l'ordre du jour de cette réunion de conseil.

B.RABEYROLLES indique la difficulté qu'il y a à synchroniser la rédaction du compte rendu avec numérotation des délibérations et la production des extraits de délibération à la sous préfecture pour la mise en œuvre des décisions. Dans l'idéal il faudrait que les délibérations à prendre soient déjà préparées et numérotées et donc que le compte rendu ne s'écarte pas de la trame de départ.

Or notre conseil est une instance où nous exposons et débattons vraiment, ce qui nous amène à des décisions qui sont souvent remaniées ou bien différentes de ce qui pouvait se prédire.

Pour l'instant, les extraits de délibération fournis à la sous préfecture ne sont pas numérotés, ils le seront après adoption de chaque compte rendu.

Ce compte rendu a été transmis avec celui présentement exposé lors de la séance du 17 décembre 2021

2021-6-N°1. *Adoption du compte rendu du 15 septembre 2021.*

1.2. RETOUR SUR LA FORMATION ÉLUS EN CHARGE DE FONCTIONS EXÉCUTIVES

Les trois adjoints ont participé à cette formation organisée par l'AMF17 à ST SAVINIEN le 30 novembre 2021.

Ils insistent sur la responsabilité des élus qui prennent les décisions mais surtout sur ceux qui les mettent en œuvre. Une discussion a notamment lieu autour de la sécurité des bâtiments et des salariés.

B.RABEYROLLES revient sur la fin de la séance du CM du 11 juin au cours de laquelle S.TARTRE s'est fait l'écho d'un administré qui le mettait directement en cause au travers de faits affirmés sans recoupement.

Il dit ne plus vouloir de telles interventions psychodramatiques sans information préalable, quitte à ce qu'elles soient relayées dans le conseil suivant. En l'occurrence S.TARTRE se sentait saisi par une certaine urgence qui le poussait à vouloir s'informer de toutes les parties. B.RABEYROLLES lui demande ce qu'il en a résulté puisque sa responsabilité d'adjoint qui n'aurait pas agi alors qu'averti pouvait être mise en cause.

S.TARTRE ne se prononce pas sur les faits évoqués, dit qu'avec la clôture de la cour de B.RABEYROLLES le problème n'existe plus.

B.RABEYROLLES rappelle que quoi qu'il en dise, une instance supérieure avait été saisie, le conciliateur judiciaire, que celui-ci avait rendu des conclusions acceptées par les parties fin janvier : le reste n'est que gesticulations d'un administré pour qui ce point est accessoire à l'essentiel : s'il voulait se plaindre de quoique ce soit et notamment de faits qu'il expose et dit il avec témoins qui ne sont pas cités qui se sont passés en juin 2021, il n'avait qu'à les rapporter au conciliateur ... ce qu'il s'est bien gardé de faire, déjà pris en février en flagrant délit de boniments.

Sur la responsabilité, notamment celle concernant l'égalité fiscale, B.RABEYROLLES affirme que ce qui le plus flagrant est signalé, qu'il faut même batailler avec les services fiscaux pour obtenir des révisions pas toujours acceptées.

Mais il faut surtout savoir si le jeu en vaut la chandelle et savoir endosser des décalages au final mineurs par rapport à d'autres enjeux : c'est un constant arbitrage, il vaut mieux ne pas avoir froid aux yeux.

« Qu'en est il par contre de l'égalité au titre des régimes sociaux ? »

2. ORDRE DU JOUR

1° Point sur les travaux :

- Logement Fleuret
- Travaux à la Distillerie
- Remise en ligne de la salle des fêtes
- Réhabilitation de l'école

2° Personnel :

- Remplacement de Mme Éloïse Husson au 1^{er} janvier, fin de contrat
- Régime Indemnitaire des agents (RIFSEEP), Arrêté nominatif pour prime
- Recensement de la population en janvier 2022 : nomination d'un agent recenseur et indemnités

3° Urbanisme :

- Projet lotissement
- Réseau Fibre

4° Divers :

- Délibération Syndicat de voirie suite au redressement fiscal pour les exercices 2016 et 2017
- Délibération SDEER, modification des statuts (ajout de compétences relatives à la maîtrise de la demande en énergie)
- Augmentation du loyer « 5 Chemin des combes » au 1^{er} janvier 2022
- Remboursement Groupama suite au sinistre vitrerie sur porte tracteur
- Vœux du maire
- Demande de subvention école élémentaire Jonzac

2.1. POINT SUR LES TRAVAUX :

2.1.1. Aménagement de l'école pour recevoir une activité paramédicale.

Emmanuelle PIRSCH est passée à l'action avec l'aide d'un membre de sa famille : les murs ont été préparés puis encollés pour une toile de verre ensuite peinte ainsi que les boiseries.

La pièce a changé de physionomie, reste :

- Le ponçage du parquet et son huilage,
- La pose d'un évier avec arrivée d'eau (sous compteur) et eau chaude (petit chauffeau) la révision électrique et la mise en route des deux chauffages à accumulation : il faudra remonter la puissance du compteur : sans doute la doubler, tirer une ou deux prises (4 prises en tout pour cette pièce de 60m²)
- Établir un bail précaire pour l'année 2021 sur la base de 150 € de location par mois et un précompte de charge de 50 €/mois (électricité, eau, TEOM).

Emmanuelle PIRSCH semble plus pressée que jamais d'emménager

2.1.2. Salle des fêtes

Rien de fait : remplacer les 4 aérothermes (B.RABEYROLLES),

Remettre en œuvre les équipements de sécurité passive / Blocs autonomes entrée sortie.

2.1.3. Travaux à la Distillerie.

Ils devraient reprendre une fois les citernes détruites (sciage et brise béton pour les fonds : prévus fin janvier).

2.1.4. Création d'un second logement dans l'immeuble Fleuret.

La semelle de béton sera coulée le 20/12, reprise des travaux dès que possible, notamment avec le retour possible de JM FÉNÉROL début mars

2.1.5. reconstruction de l'appentis de l'atelier, garage du tracteur et du camion benne ;

Il reste le crépi extérieur à faire ainsi que l'écoulement des toits

2.2. PERSONNEL :

2.2.1. Remplacement de Mme Éloïse Husson au 1^{er} janvier, fin de contrat, ménage

Elle devrait être remplacée par Mme Sonia RAIGNIER, actuelle locataire au dessus de la mairie.

2.2.2. Régime Indemnitaire des agents (RIFSEEP), Arrêté nominatif pour prime

Sujet ajourné, B.RABEYROLLES pas assez informé estime qu'en l'état aucune décision ne peut être prise (liaison avec OZILLAC pour définir une indemnité semblable).

2.2.3. Recensement de la population en janvier 2022 : nomination d'un agent recenseur et indemnités

Sandrine RENAUD nommée, indemnité équivalente à 1 mois de salaire conformément à ce qui est préconisé. Accord unanime

2021-6-N°2. *Sandrine RENAUD agent recenseur pour la commune*

2.3. URBANISME :

2.3.1. Lotissement de la route de chez Mocat

Le maire s'est déjà montré préoccupé par la raréfaction des possibilités de construire des logements sur VILLEXAVIER, notamment à l'occasion du refus de CU opposé à la famille RAPET « bois NIGOUT ») malgré l'évidence de l'emplacement.

B.RABEYROLLES reprend un thème de début d'année qu'il avait laissé en suspend : la création d'un lotissement sur une « dent creuse entre deux groupes de maison, bien circonscrit et qui a déjà fait l'objet d'une demande de CU acceptée en 2014 pour une maison. Cette fois il s'agirait de réunir deux parcelles appartenant respectivement à Pierre THURIN et à Jacky CHAMPEAU pour un total avoisinant 7 500 m².

L'aménagement pour 8 lots de 800 à 1000 m² serait réalisé par la mairie qui vendrait chacun d'entre eux à leur prix coutant, viabilisation effectuée : couloir centrale de 10 m de large sur 70 m prééquipé pour recevoir adduction d'eau, électricité et téléphone.

Le long de la route serait busé pour y ménager des places de parking, le fossé du bas serait conservé pour l'évacuation des trop plein d'eau de pluie et d'eau usées d'infiltrées sur lot.

Le coût comprendrait également les intérêts d'une acquisition/aménagement par prêt bancaire.

B.RABEYROLLES se base sur un coût d'achat de 5 € le m² et d'un coût rendu aménagé de 7,5 € le m². B.LAURENT a déjà manifesté son intérêt pour l'acquisition de la totalité qui serait réalisé par des membres de sa famille souhaitant investir dans de l'immobilier locatif.

Il faudrait déjà obtenir le CU pour cette délimitation en vue de construire, puis aménager avant de revendre. Les acheteurs auront la charge de déposer le ou les permis d'aménager ou de lotir qui correspondent à des PC multiples.

Si cette opération se concrétise, très rapidement la commune aurait vendu ses lots ... et pourrait donc répéter l'opération : chez Brunetière à l'angle de la « route de chez Trochon » , de l'ordre de 3/4 lots.

Unanimité

2021-6-N°3. *Mandat est donné au maire pour demander un CU au nom de la commune pour la création d'un lotissement route de chez Mocat*

3. DIVERS :

3.1.1. Redressement fiscal du syndicat de voirie pour les exercices 2016 et 2017

Suite à la non facturation de TVA pour des activités entrant directement dans le champs concurrentiel, le « syndicat des chemins » a été redressé pour 2016 et 2017 et doit rembourser au fisc près d'un million d'euros qu'il prélèvera directement dans son fonds de roulement sans autre participation des communes adhérentes.

Unanimité

2021-6-N°4. *Accord du CM de VILLEXAVIER pour la solution de financement du redressement fiscal du syndicat de la voirie*

3.1.2. Délibération SDEER, modification des statuts (ajout de compétences relatives à la maîtrise de la demande en énergie)

Le SDEER sollicite ses adhérents pour accroître ses compétences concernant la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique (assistance à maîtrise d'ouvrage des communes).

Unanimité

2021-6-N°5. *Accord du CM de VILLEXAVIER pour que le SDEER soit compétent pour effectuer l'assistance des communes pour la maîtrise de la demande en énergie*

3.1.3. Augmentation du loyer « 5 Chemin des combes » au 1^{er} janvier 2022 à 480,49

Application annuelle des coefficients de revalorisation qui passent de 130,57 le 1^{er} avril 2020 à 130,69 le 1^{er} avril 2021.

Unanimité

2021-6-N°6. *Le loyer du 5 chemin des combes est revalorisé à 480,49 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022*

3.1.4. Remboursement GROUPAMA suite au sinistre vitrerie sur porte tracteur

Les réparations sur la porte vitrée du tracteur ont été effectuées et facturées par l'entreprise SAS BALLANGER. Le montant de la facture s'élève à 873,78€ ; GROUPAMA rembourse l'intégralité du dommage.

Unanimité

2021-6-N°7. *Remboursement par GROUPAMA de la porte-vitre du tracteur.*

3.1.5. Vœux du maire, annulés.

Étant données les contraintes qui pèsent toujours sur les regroupements de cette sorte, le CM abandonne l'idée d'organiser cette année encore des vœux en la salle des fêtes.

3.1.6. Panier des « anciens »

Sa reconduction est admise à l'unanimité, pour les plus de 70 ans soit 38 personnes.

Sous l'égide d'A.DARAN ; E.LETELLIER et B.LAURENT, il sera constitué cette année d'un civet de sanglier (fourniture par l'ACCA), de tranche de truite fumée, d'1/2 bouteille de vin rouge et d'une part de bûche.

2021-6-N°8. *Offre de Panier de fêtes de fin d'année pour les « anciens » par la commune*

3.1.7. Demande de subvention école élémentaire Jonzac

5 enfants ressortissants de VILLEXAVIER inscrits à l'école primaire A.MALRAUX de JONZAC ont participé à une sortie pédagogique de 5 jours et 4 nuits au centre de plein air de LATHUS-SAINT-REMY dans la vienne du 13 au 17 décembre.

Le directeur de l'école sollicite notre aide pour son financement qui s'élèverait à 195,80 € pour chaque enfant.

La participation des parents serait de 65 € par enfant ce qui est estimé très correct pour les 5 jours. Le conseil n'est pas favorable à cette aide

2021-6-N°9. *Pas d'aide aux parents pour la sortie au centre plein air de LATHUS du 13 au 17-12 organisée par l'es écoles primaires de JONZAC*

Fin vers 23h20

Conseil municipal du 17 décembre 2021

Table des matières :

(les comptes rendus du conseil municipal sont, de droit, consultables par tout citoyen sans délai et sans entrave, les séances de conseil sont ouvertes à tous les publics sauf décision explicite de « huis clos » prise à la majorité du conseil et sauf débat et délibération concernant directement une personne qui est alors priée de quitter la salle pendant que son cas est évoqué).

1. COMPTE RENDU DU CM DU 15 SEPTEMBRE 2021	1
1.1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 SEPTEMBRE.....	1
1.2. RETOUR SUR LA FORMATION ÉLUS EN CHARGE DE FONCTIONS EXÉCUTIVES	1
2. ORDRE DU JOUR	2
2.1. POINT SUR LES TRAVAUX :	2
2.1.1. <i>Aménagement de l'école pour recevoir une activité paramédicale.</i>	2
2.1.2. <i>Salle des fêtes</i>	2
2.1.3. <i>Travaux à la Distillerie.</i>	2
2.1.4. <i>Création d'un second logement dans l'immeuble Fleuret.</i>	3
2.1.5. <i>reconstruction de l'appentis de l'atelier, garage du tracteur et du camion benne ;</i>	3
2.2. PERSONNEL :	3
2.2.1. <i>Remplacement de Mme Éloïse Husson au 1^{er} janvier, fin de contrat, ménage</i>	3
2.2.2. <i>Régime Indemnitare des agents (RIFSEEP), Arrêté nominatif pour prime</i>	3
2.2.3. <i>Recensement de la population en janvier 2022 : nomination d'un agent recenseur et indemnités.</i>	3
2.3. URBANISME :	3
2.3.1. <i>Lotissement de la route de chez Mocat</i>	3
3. DIVERS :	4
3.1.1. <i>Redressement fiscal du syndicat de voirie pour les exercices 2016 et 2017</i>	4
3.1.2. <i>Délibération SDEER, modification des statuts (ajout de compétences relatives à la maîtrise de la demande en énergie)</i>	4
3.1.3. <i>Augmentation du loyer « 5 Chemin des combes » au 1^{er} janvier 2022</i>	4
3.1.4. <i>Remboursement Groupama suite au sinistre vitrerie sur porte tracteur</i>	4
3.1.5. <i>Vœux du maire</i>	4
3.1.6. <i>Panier des « anciens »</i>	4
3.1.7. <i>Demande de subvention école élémentaire Jonzac</i>	4

Conseil municipal du 17 décembre 2021

Relevé des décisions

(indication des N° de page du compte rendu) :

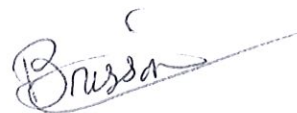
2021-6-N°1.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2021.....	1
2021-6-N°2.	SANDRINE RENAUD AGENT RECENSEUR POUR LA COMMUNE	3
2021-6-N°3.	MANDAT EST DONNÉ AU MAIRE POUR DEMANDER UN CU AU NOM DE LA COMMUNE POUR LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT ROUTE DE CHEZ MOCAT	3
2021-6-N°4.	ACCORD DU CM DE VILLEXAVIER POUR LA SOLUTION DE FINANCEMENT DU REDRESSEMENT FISCAL DU SYNDICAT DE LA VOIRIE	4
2021-6-N°5.	ACCORD DU CM DE VILLEXAVIER POUR QUE LE SDEER SOIT COMPÉTENT SUR LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE.....	4
2021-6-N°6.	LE LOYER DU 5 CHEMIN DES COMBES EST REVALORISÉ À XXX €/MOIS	4
2021-6-N°7.	REMBOURSEMENT PAR GROUPAMA DE LA PORTE-VITRE DU TRACTEUR.	4
2021-6-N°8.	OFFRE DE PANIER DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE POUR LES « ANCIENS » PAR LA COMMUNE.....	4
2021-6-N°9.	AIDE DE XX € PAR ENFANT CONCERNÉ PAR LA SORTIE AU CENTRE PLEIN AIR DE LAYHUS DU 13 AU 17-12	4



Roxane BARDON

Absent excusé

Jean Pierre BIROT



Marie-Claire BRISSON

Absente excusée

Géraldine BRUNEAU



Annick DARAN



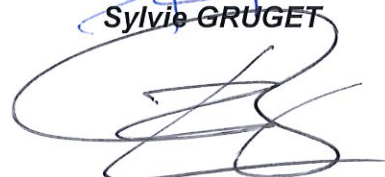
Sylvie GRUGET



Evelyne LETELLIER



Bernard LAURENT



Bastien RABEYROLLES



Stéphane TARTRE